

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE VENDREDI 02 JUIN 2023

VŒUX DES ASSOCIATIONS

« Tous les vœux et les projets qui sont soumis aux délibérations de l'Assemblée Générale doivent être communiqués par écrit au Président.»
(extrait du règlement intérieur)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à le

Le/la Président.e
de l'association,

A expédier au siège de la Ligue de l'enseignement
ou par mail à dmoan@laligue29.org avant le 26 mai 2023.